

## MENTION DE LA CONVOCATION AU REGISTRE DES DELIBERATIONS

Convocation du 15 février 2022.

La convocation a été adressée individuellement à chaque membre du Conseil Municipal pour la réunion qui aura lieu le 22 février 2022, à 19 heures.

Le Maire,  
Georges MORISON.

## PROCES VERBAL DE LA SEANCE DU 22 février 2022

Nombre de Conseillers : L'an deux mille vingt et deux,  
En exercice : 15 le 22 février à 19 heures,  
Présents : 12 le Conseil Municipal de la Commune de SAINT-ANTHEME,  
Votants : 14 dûment convoqué, s'est réuni au nombre prescrit par la loi à la Salle du Moulin,  
sous la présidence de Monsieur Georges MORISON, Maire.

**PRESENTS** : M. Georges MORISON, Maire, MM. Jean-François GAGNAIRE, Patrick TOURNEBISE, Jean-Yves MICARD et Mme Sonia GATALETA, Adjointes,  
Hervé BOINON, Alexis COL, Maurice FOUGEROUSE, Daniel ROCHETTE et Mmes Morgane CUERQ, Véronique DUVERT et Lucette VALENTINO.

**REPRESENTES** : Bernard GUILLOT (procuration à Georges MORISON).et Jérôme ARSAC (procuration à Sonia GATALETA).

**ABSENTS** : Paul FOUGEROUSE.

Les conseillers présents, représentant la majorité des membres, ont procédé, conformément à l'article L 2121-15 du CGCT, à la désignation de M. Jean-François GAGNAIRE, en qualité de secrétaire de séance.

### **Objet : Choix prestataire pour la maîtrise d'œuvre aménagement du plan d'eau.**

Monsieur le Maire rappelle au Conseil Municipal la possibilité de recevoir des subventions de la part du Conseil départemental, à condition de déposer les dossiers avant la fin du mois de mars. Un appel d'offres a été fait pour choisir un maître d'œuvre et se clôturait le lundi 21 février 2022 à 12h. 2 plis ont été reçus et la commission d'appel d'offres s'est réunie le mardi 22 février à 10 heures en mairie.

#### ↓ **URBAN STUDIO** :

**Prix** : proposition H.T. de 30 326,16€ soit 27,45 points

**Valeur technique** : attribution de 38 points

**Planning** : attribution de 26 points

Soit un total de 91,45 points

#### ↓ **ATELIER DU GINKGO** :

**Prix** : proposition H.T. de 27 950€, soit 30 points

**Valeur technique** : attribution de 30 points

**Planning** : attribution de 28 points

Soit un total de 88 points

Vu le procès-verbal de la commission d'appel d'offre réunie en date du 22 février 2022, toutes les offres sont conformes et la proposition retenue est celle de la société URBAN STUDIO.

Pour information, les critères de choix retenus pour cette offre étaient de 30 points pour le prix des prestations, 40 pour la valeur technique et 30 points pour le planning et calendrier de l'opération.

Ayant entendu l'exposé de Monsieur le Maire et après en avoir délibéré, le conseil municipal, à l'unanimité :

- approuve le marché de maîtrise d'œuvre de la société URBAN STUDIO, domiciliée 14Bis rue Cavenne, 69 001 LYON pour un montant H.T. de 30 326,16€, pour l'aménagement du plan d'eau,

- autorise Monsieur le Maire à signer tout document relatif à la passation de ce contrat et au bon déroulement des missions qui y sont liées.

### **Objet : Autorisation d'ester en justice - contentieux tribunal administratif.**

Suite à la demande d'attribution de terrains sur différentes sections de la commune de Saint-Anthème de Monsieur Sébastien GOURBIERE, celui-ci a déposé deux procédures devant le tribunal administratif de Clermont-Ferrand.

Il convient :

- d'autoriser Monsieur Le Maire à ester en justice et de représenter la commune de SAINT-ANTHEME ainsi que les sections du JAS DU MAS, MONTCODIOL, SICHARD ET AUBEAU dans les deux procédures introduites par Monsieur Sébastien GOURBIERE, sous les numéros 2101376 et 2101676.
- de désigner comme avocat Maître Frédéric DELAHAYE pour défendre la commune dans cette affaire.

Le conseil municipal, après avoir délibéré, à l'unanimité,

- autorise Monsieur le Maire à ester en justice auprès du tribunal administratif, dans les requêtes n° 2101376 et 2101676 ;
- désigne Maître Frédéric DELAHAYE pour défendre les intérêts de la commune dans ces instances ;
- autorise Monsieur le Maire à signer tout document relatif à la présente.

**Objet : Délivrance bois de chauffage : nomination de garants.**

Suite à la demande des membres de la section du Fayt pour effectuer une coupe de bois de chauffage (pins et bouleaux) sur des parcelles non soumises au régime forestier, cadastrées A 1314, 1316, 1596, 1594, 1354 et 1317, le conseil municipal, à l'unanimité :

- autorise la coupe de bois de chauffage,
- désigne comme garants de la bonne exploitation des bois, messieurs Henri FOUGEROUSE, Jean GUILLOT et Joanny REYMOND.
- autorise Monsieur le Maire à signer tout document concernant cette opération.

**Objet : Travaux de voirie – Programme 2022 : Inscription au FIC.**

Monsieur le Maire informe le Conseil municipal de la réception des devis pour les travaux de voirie du programme 2022 qui comprendront la remise en état des chemins de La Fougerouse, Seignibrard, Ronchoux et de l'Allier Jeune.

Le montant estimatif des travaux est de 92 269€ H.T. et ce projet pourrait être subventionné et financé comme suit :

Subvention du Conseil Général : FIC	19 367€
Autofinancement :	72 902€
TVA	18 453,80€
Total TTC :	110 722,80€

Le Conseil municipal, après en avoir délibéré, à l'unanimité, approuve le plan de financement présenté, autorise Monsieur le Maire à déposer et signer le dossier de demande de subvention pour les travaux de voirie des chemins de La Fougerouse, Seignibrard, Ronchoux et de l'Allier Jeune ainsi que tout document nécessaire à la réalisation de la présente délibération.

**Objet : Contrat d'affermage : Bureau d'études pour renouvellement.**

Monsieur le Maire informe le Conseil municipal que le contrat d'affermage d'eau potable avec la SAUR arrive à terme le 1<sup>er</sup> septembre 2022. Par ce faire, il serait nécessaire de s'adjoindre les services d'un bureau d'études pour suivre le dossier.

Le Conseil municipal, après en avoir délibéré, à l'unanimité, autorise Monsieur le Maire à faire appel à un bureau d'études pour mener à bien le renouvellement du contrat d'affermage ainsi qu'à signer tout document nécessaire à la réalisation de la présente.

**Objet : Travaux gendarmerie – dossiers subventions.**

Monsieur le Maire informe le Conseil municipal que les travaux de la gendarmerie seraient subventionnable au titre de la DETR et de la DSIL; Il conviendrait donc de déposer des dossiers.

Le montant estimatif des travaux est de 522 488€ H.T., les honoraires de 26 124€ soit un coût total HT de 548 612€.

Le plan de financement prévisionnel serait le suivant :

- subvention au titre de la DETR : 199 609€  
- subvention au titre de la DSIL : 109 722€  
- emprunt : 239 281€  
Coût total H.T. : 548 612€

Monsieur le Maire sollicite l'avis du Conseil Municipal qui à l'unanimité :

- approuve le projet de réfection de la gendarmerie et son plan de financement,
- autorise Monsieur le Maire à déposer et à signer les dossiers de demande de subvention auprès de la Préfecture.

---

POUR COPIE CONFORME,  
Le Maire,  
Georges MORISON.

